



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2834

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Développement de l'utilisation des produits bio dans la restauration traditionnelle - Attribution d'une subvention au Cluster Bio pour l'année 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2834**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Développement de l'utilisation des produits bio dans la restauration traditionnelle - Attribution d'une subvention au Cluster Bio pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, le soutien à la transmission des exploitations, l'installation, l'emploi et le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de financer un projet correspondant à ces objectifs, et plus particulièrement au 1^{er} objectif, d'augmentation de la valeur ajoutée dans les exploitations et de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire.

Créée en 2003, Bioconvergence Rhône-Alpes est l'association régionale des transformateurs et des distributeurs de produits issus de l'agriculture biologique. Depuis 2015, la Métropole soutient un projet de développement de la part des produits bio dans la restauration commerciale. Une 1^{ère} étape, en lien avec l'Association Rhône et Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avait permis de confirmer le potentiel et la dynamique sur le développement du bio en restauration commerciale.

En 2016, des enquêtes auprès d'une trentaine de restaurateurs ont permis de définir une typologie de restaurateurs selon leur niveau d'engagement (responsable et bio, engagé et militant, gastronomique, traditionnel) et de préciser les outils et le niveau d'accompagnement nécessaire pour les faire évoluer dans leur pratique.

En 2017, une véritable dynamique s'est enclenchée en faveur de développement des produits bio dans la restauration traditionnelle : l'association a organisé 2 rencontres professionnelles, des visites de marchés puis des rencontres avec des restaurateurs à proximité. 17 restaurants et 25 producteurs ont été touchés. Un journal électronique, à destination des restaurateurs, a été mis en place à raison de 2 parutions par an adressées à plus de 200 professionnels. Le 27 septembre 2017, Bioconvergence donnait naissance au Cluster Bio en fusionnant avec Organics Cluster.

En 2018, il est proposé de :

- renforcer la communication pour structurer et faire connaître l'offre bio auprès des restaurateurs (mise à jour de l'annuaire des fournisseurs de la restauration commerciale, organisation d'une nouvelle rencontre professionnelle entre restaurateurs et fournisseurs, participation à des événements professionnels comme le SIRHA green),
- développer l'accompagnement individuel des restaurants par des rencontres individuelles à 3 niveaux (rencontre d'information, diagnostic d'accompagnement et accompagnement des événements grand public comme le Lyon Street food festival ou la Fête des récoltes),
- créer l'effet réseau en communiquant sur les bonnes pratiques par l'intermédiaire du journal électronique spécial restauration, d'intervention lors de journées professionnelles ou, encore, de la veille sur des initiatives existantes et les outils de communication.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 29 434 €, soit 71 % de la dépense totale, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
structurer et faire connaître l'offre Bio	12 724	autofinancement	11 741
accompagner individuellement les restaurants	9 838	Métropole de Lyon	29 434
créer l'effet réseau, communiquer sur les bonnes pratiques	9 946		
coordination et frais directs	8 667		
Total	41 175	Total	41 175

Pour mémoire, en 2017 la subvention métropolitaine s'élevait à 29 434 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 434 € au profit de Cluster Bio pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le Cluster Bio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 29 434 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2936.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.